

## L'accompagnement social des familles dans l'accès aux vacances : éléments d'évaluation

*L'accès aux vacances des familles les plus défavorisées est rendu encore plus difficile avec la crise économique. Les aides aux vacances proposées par les caisses d'Allocations familiales (Caf) visent à dépasser les différents freins au départ, ces derniers n'étant pas uniquement financiers.*

*L'évaluation des dispositifs d'accompagnement montre deux principaux effets. Le premier porte sur les liens familiaux qui deviennent plus propices au partage et au dialogue entre les membres de la famille. Le deuxième réside en une dynamique plus globale de développement de la confiance en soi (par exemple en terme de mobilité), à travers ce projet abouti malgré les difficultés, permettant d'envisager des projets dans d'autres domaines. Les vacances peuvent ainsi offrir l'opportunité de temps de remobilisation pour les familles.*



Depuis les années 1990, le taux de départ en vacances des familles les plus défavorisées ne cesse de baisser avec une dégradation assez nette depuis 2007. En 2012, selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)<sup>1</sup>, seules un peu plus du tiers (37 %) des familles ayant de bas revenus<sup>2</sup> sont parties en vacances<sup>3</sup>, elles étaient près de la moitié (47 %) en 2007, soit une baisse de 10 points en cinq ans. Cette tendance marque une accentuation des inégalités dans l'accès au départ : sur la même période, la part des familles les plus aisées parties en vacances a progressé de quatre points, passant de 78 % à 82 %.

### Politique d'aide et d'accompagnement au départ familial

Les freins au départ sont connus et ont été analysés<sup>4</sup>. Ils renvoient d'abord à la pauvreté des ménages, à l'instabilité des situations professionnelles, sociales et familiales. À ces difficultés s'ajoute également l'inexpérience des familles jamais parties. Pour ces dernières, une fois même dépassé le problème financier, construire un projet vacances, savoir où et comment partir, prévoir le budget nécessaire, ne vont pas forcément de soi.

Face à ces difficultés, la branche Famille de la Sécurité sociale a engagé une politique d'aide et

d'accompagnement au départ familial. Celle-ci s'appuie sur plusieurs dispositifs dont l'aide aux vacances sociales [Avs (encadré 1)]. L'Avs<sup>5</sup> s'adresse aux familles fragilisées nécessitant un accompagnement socio-éducatif à la conception du projet vacances. Elle touche ainsi particulièrement les familles monoparentales ou les bénéficiaires de minima sociaux (tableau 1). L'enjeu de cet accompagnement est notamment de lever les freins liés aux « difficultés d'organisation et d'anticipation »<sup>6</sup> que peuvent rencontrer les allocataires n'ayant pas ou peu d'expérience en matière de vacances familiales.

L'Avs ne répond pas qu'à des objectifs de justice sociale ou de solidarité qui consisteraient à donner à toutes les familles la chance d'accéder à ce temps familial privilégié. Elle traduit également la compréhension des vacances « comme un temps propice au resserrement des liens familiaux et sociaux ». Les vacances offrent des espaces de temps partagés à même de favoriser la communication entre les membres de la famille, voire de renouer les fils du dialogue, et contribuent à développer ou rétablir des solidarités à l'extérieur de la cellule familiale. Facteur de redynamisation familiale, elles permettent le développement personnel et l'acquisition de compétences transférables dans d'autres domaines de la vie courante<sup>7</sup>.

ENCADRÉ 1

L'aide aux vacances sociales (Avs) s'adresse aux familles à très bas revenus ou fragilisées ayant besoin d'un accompagnement socio-éducatif avant leur temps de vacances. Il s'agit d'une prestation individuelle d'action sociale, accordée suivant des critères fixés par chaque caisse d'Allocations familiales (Caf) dans son règlement intérieur, financée sur ses fonds propres dans le cadre de la dotation d'action sociale de chaque organisme, et dont la gestion est assurée le plus souvent par le service commun Vacaf (service Vacances familiales des Caf). Les Caf peuvent prendre en charge jusqu'à 90 % du coût du séjour des bénéficiaires. En 2010, on dénombre 7 300 familles bénéficiaires de l'Avs. Les familles monoparentales y sont fortement surreprésentées. En parallèle à cette aide, la branche Famille propose une aide uniquement financière pour les vacances familiales (Avf), destinée aux familles plus autonomes pour l'organisation de leurs vacances. Cette prestation faisait également partie de l'objet de cette étude, sans être présentée ici. Les bénéficiaires d'une aide aux vacances des enfants (Ave) n'entrent pas non plus dans le champ de cette étude, cette prestation concernant le départ collectif des enfants, sans leur famille.

### Évaluer les effets de l'accompagnement au départ et du séjour sur les familles bénéficiaires de l'Avs

On peut faire l'hypothèse que le temps des vacances n'est pas seulement un temps heureux, mais qu'il peut également être un temps utile aux familles. Les associations, les travailleurs sociaux, les acteurs de terrain vont dans ce sens et témoignent régulièrement des effets positifs d'un départ en vacances sur la cellule familiale et sur les individus<sup>8</sup>. Ils en affirment notamment les effets en matière d'insertion sociale, familiale et parfois professionnelle. Pour autant, ces effets n'ont objectivement jamais été mesurés, du moins au-delà des impressions que peuvent en avoir les professionnels en charge d'accompagner les familles en difficulté. L'examen du point de vue des familles de ce que produisent concrètement le départ et sa préparation chez les publics relevant d'un accompagnement social aux vacances familiales apporte de ce fait beaucoup pour l'évaluation du dispositif.

Dans le cadre d'une étude demandée par la Cnaf, des entretiens individuels ont été conduits dans 80 familles ayant bénéficié d'un accompagnement aux vacances, (résidant pour moitié en Bas-Rhin et pour moitié en Gironde), et parties durant les vacances d'été 2011 ou préparant un départ pour les vacances 2012. Dans neuf cas sur dix, il s'agit de mères seules avec enfant(s).

### Les effets de l'accompagnement sur les freins au départ

Avant de pouvoir partir, il faut le vouloir et accepter de l'envisager comme une possibilité. Or, sur ce point, les entretiens montrent que les publics accompagnés n'inscrivent pas d'évidence la question des vacances dans le champ de leurs préoccupations, et ce pour au moins cinq grandes raisons :

- les vacances sont perçues comme un risque écono-

mique pour ces familles dont le budget se pense et s'équilibre à l'euro près ;

- la crainte de ne pas réussir à conduire son projet ou de rater ses vacances, avec le risque de renforcer la mésestime de soi en cas d'échec ;
- la crainte de bouleverser une situation sociale maîtrisée. Vivre dans la précarité suppose d'aménager cette précarité. Cet « aménagement » passe notamment par l'organisation d'une vie sociale très structurée et laissant très peu de place à l'imprévu. Partir en vacances, c'est remettre en cause cet équilibre que les familles ont réussi à construire. Toutes ne sont pas prêtes à le faire ;
- la prégnance et l'urgence des situations sociales ne sont pas propices pour envisager des vacances. La nécessité de gérer une rupture difficile, un déménagement dans l'urgence, une situation d'isolement objectif, une maladie ou un handicap mettent souvent les vacances hors du champ de préoccupations de ces familles ;
- enfin, certaines familles expriment le sentiment que leur situation sociale ne leur permet pas d'envisager un départ en toute légitimité et qu'il y a, dans une certaine mesure, un « abus » à solliciter une aide aux vacances lorsque l'on ne travaille pas et que la vie s'organise autour des minima sociaux.

### L'accompagnement, condition nécessaire au départ

Le départ reste en ce sens un projet difficile, déstabilisant et mettant les familles en situation de stress et de tension. Le départ n'est le plus souvent envisagé qu'à la suite d'une recommandation, parfois très appuyée, d'un tiers prescripteur (travailleur social le plus souvent, amis ou membre de la famille parfois). Sans cette prescription, qui peut à la fois être comprise comme « une injonction au départ » et une réassurance des familles (« *Elle m'a dit que je pourrais y arriver* »), de nombreux bénéficiaires n'envisageraient pas de partir.

En ce sens, l'accompagnement est souvent restitué par les familles les plus en difficulté comme une condition nécessaire au départ, au-delà de l'aide financière. Le niveau d'accompagnement mis en œuvre varie cependant en fonction du degré d'autonomie de la famille et des objectifs du dispositif dans lequel elle est inscrite. Dans certains cas, l'accompagnement doit être total pour permettre à la famille de partir, et l'ensemble des aspects nécessaires au départ sont alors gérés par le travailleur social ou par la structure accompagnatrice (stratégie d'épargne, choix des destinations, réservation, organisation des déplacements, *check-list* pour les valises...).

Pour les familles plus « autonomes », l'accompagnement pour les départs en vacances en individuels se construit dans une logique de co-élaboration qui laisse une place plus importante aux bénéficiaires lors de la préparation du séjour. L'accompagnement mis en œuvre pour les départs collectifs est parfois moins approprié dans la mesure où il ne s'adapte pas aux acquis de ces familles et ne leur laisse pas la possibilité de mettre en place par elles-mêmes leur projet, aspirations et de mobiliser véritablement leurs compétences. La question du juste niveau d'accompagnement pour ces départs collectifs est posée.

Tableau 1 - Types d'aides et de départs dans le cadre de Vacaf en 2009

	Aides aux vacances familiales	Aides aux vacances sociales
<b>Caractéristiques des bénéficiaires</b>		
■ Nombre de bénéficiaires	60 000	3 500
■ Nombre de Caf ayant recours à ce dispositif	73	70
■ Salariés parmi les bénéficiaires	75 %	37 %
■ Titulaires de minima sociaux	15 %	61 %
■ Familles monoparentales	49 %	67 %
■ Bénéficiaires revenus mensuels < 1 200 euros	36 %	76 %
<b>Caractéristiques du séjour</b>		
■ Séjour en <i>mobil home</i> ou <i>camping</i>	53 %	27 %
■ Séjour en location	29 %	24 %
■ Séjour en pension	18 %	50 %
■ Durée moyenne du séjour	8,9 jours	8,9 jours
■ Coût moyen du séjour	765 euros	972 euros
■ Aide moyenne	413 euros	807 euros
■ Aide déterminante au départ	Oui à 96 %	n.c.
■ Premier départ en famille	22,50 %	n.c.
■ Taux de satisfaction du séjour	75 %	n.c.

Source : Vacaf 2009.

### Le départ peut revaloriser l'image de soi et remobiliser

Les parents interrogés, essentiellement des mères isolées, vivent avec beaucoup de difficultés le fait de ne pas pouvoir « offrir » de vacances à leur enfant. Se trouver dans l'incapacité de répondre positivement aux multiples demandes de ces derniers les culpabilise, voire les fait douter de leur capacité à assumer pleinement leur fonction parentale. Il ne faut ici minimiser ni la pression exercée par les enfants, ni l'effet de cette pression sur des familles qui s'interrogent sur leur capacité à affronter les exigences d'un départ en vacances. Cette pression est d'autant plus forte que ces bénéficiaires construisent l'essentiel de leur identité autour de leur statut de mère et qu'elles se mettent « *une pression d'enfer* », pour reprendre l'expression d'une bénéficiaire, pour tenir correctement ce rôle.

C'est en ce sens que « partir » pour ces mères isolées est, à la fois, déculpabilisant, rassurant et parfois reconstruit l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. La fierté « d'être partie » traverse de nombreux entretiens réalisés auprès des primo-partants bénéficiaires d'une Avs. Chez certains bénéficiaires, les vacances sont vécues à la fois comme un temps de réinterrogation de soi et de sa vie quotidienne et comme un temps de remobilisation. Ces derniers parlent de « *nouveau souffle* », de « *ressourcement* », « *d'un avant et d'un après le départ* ».

Les entretiens montrent combien certaines mères isolées, dégagées du poids du quotidien, prennent plaisir à se retrouver. Les vacances sont l'occasion de profiter d'un temps plus personnel, de prendre soin d'elles-mêmes, de se reposer, etc. Elles sont nombreuses à évoquer la redynamisation que cela procure et l'ouverture vers des perspectives nouvelles et de nouveaux projets. Cela pourrait concrètement se traduire par la réorganisation d'une vie quotidienne moins centrée sur l'univers domestique et le foyer. Au retour des vacances, certaines envisagent une formation, se donnent pour projet de participer aux activités proposées sur le quartier, souhaitent développer leur tissu relationnel. Ces intentions déclarées peuvent conduire – cela resterait encore à évaluer – à repenser concrètement son projet de vie. Le caractère « re-mobilisateur » des vacances est un constat d'étude, mais à nuancer. Certaines familles, parmi les plus en difficulté et ayant bénéficié d'une

stratégie d'accompagnement totale en tirent peu de fierté ou de bénéfice d'image véritable. Cela ne signifie pas que, chez ces familles, le départ et sa préparation n'aient aucun bénéfice, mais qu'il ne se traduit pas mécaniquement par un sentiment de redynamisation ou d'envie d'aller vers de nouveaux projets.

### L'effet du départ en vacances sur l'insertion sociale

Les bénéficiaires font tous remonter une grande satisfaction vis-à-vis du séjour, des structures d'accueil et des activités proposées. Ils restituent un déroulement assez « classique » des vacances : plages, balades, animations, repos. Les contenus sociaux des vacances dépendent dans une large mesure du type de départ. Il faut ici distinguer les familles parties individuellement en vacances et celles parties collectivement.

Pour les départs individuels, on relève peu de recherche de sociabilité extérieure à la famille, les temps « hors enfants » étant avant tout des temps consacrés au repos. Un repli sur la cellule familiale, voire une certaine forme d'isolement, peuvent ainsi être identifiés. Ce constat n'a évidemment rien de systématique, puisque certains bénéficiaires évoquent avec bonheur leur sociabilité estivale dans le cadre de ce séjour individuel. Pour autant, si l'on raisonne de manière globale, il semble qu'en l'absence d'un accompagnement collectif ou d'une prise en charge durant le séjour, les bénéficiaires éprouvent des difficultés à nouer des relations sociales durant leurs vacances. Certains bénéficiaires, essentiellement des familles monoparentales isolées, ont exprimé un regret vis-à-vis de ces séjours circonscrits à la famille. Elles déplorent que le temps des vacances et leur préparation ne soient pas l'occasion de créer davantage de lien social. Autrement dit, dans certains cas, le départ en vacances peut conduire à une prise de conscience accrue de son isolement et ne générer aucun effet positif perceptible en matière de resocialisation.

Lorsque la préparation du séjour et le départ sont effectués collectivement, *via* par exemple le centre socioculturel, l'ouverture du champ relationnel est plus significatif mais concentré sur l'intra-groupe « quartier ». Les bénéficiaires déclarent en effet une bonne dynamique et de bonnes relations entre les différents partants. Nombre d'entre eux ont ainsi évoqué une grande satisfaction

vis-à-vis des diverses réunions de préparation au séjour dans la mesure où elles ont amorcé le tissage de réseaux sociaux locaux, mais aussi une progressive adaptation et prise de connaissance des bénéficiaires entre eux. Ces sociabilités « de quartier » perdurent et permettent d'élargir le tissu relationnel des familles. Elles participent d'une sortie progressive de l'isolement dans lequel s'enferment certaines familles. En ce sens, si les effets de ce type de départ sont peu évidents en matière d'autonomisation des familles et d'apprentissage de nouvelles compétences, ils sont en revanche observables concernant la resocialisation des familles et la lutte contre l'isolement.

### Acquisitions et savoirs transférables

Le séjour peut être l'occasion de nouveaux apprentissages et de nouvelles compétences. Pour les bénéficiaires les plus autonomes, les effets les plus perceptibles se manifestent essentiellement par le développement de leur « capital de mobilité »<sup>9</sup>. Pour ces bénéficiaires, l'éloignement du milieu de l'emploi, le repli sur la cellule familiale, les charges inhérentes à la garde des enfants font qu'ils se rendent peu à l'extérieur de leur quartier de résidence et qu'ils ont parfois des difficultés d'ordre psychologique à envisager un déplacement. Les vacances viennent bousculer cet ancrage et les amènent à élargir leur champ des possibles spatiaux. Par ailleurs, chez certaines familles, le départ permet l'apprentissage de compétences pratiques, concrètes permettant de se déplacer : recherche d'informations (horaires, prix, trajets), choix du meilleur mode de déplacement, connaissance des « règles du jeu » du système de transport, etc. Dans certains cas, les vacances ont été véritablement l'occasion d'acquérir tout ou partie de ces compétences en matière de déplacement et d'envisager par la suite un départ en totale autonomie.

S'ajoutent au capital de mobilité d'autres compétences, dont l'acquisition est attestée par le sentiment d'autonomisation exprimé par certains bénéficiaires. Elles concernent la préparation du séjour, le choix du lieu le plus adapté aux attentes de la famille, l'épargne, la planification, la recherche d'information (utilisation d'Internet), la mobilisation du réseau associatif, amical, familial, etc. Ces compétences sont perceptibles chez la plupart des familles envisageant à terme un départ en autonomie. Elles ne sont pas véritablement réinvesties dans d'autres domaines de la vie quotidienne, mais elles contribuent à

rassurer les bénéficiaires sur leur capacité à appréhender des situations exigeantes de nouvelles compétences. Cependant, pour les familles confrontées à des situations sociales plus lourdes, le séjour permet d'expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux usages, mais ces derniers restent insuffisamment capitalisés pour qu'ils soient véritablement porteurs de nouvelles aptitudes.

### Conclusion

L'étude menée auprès de bénéficiaires de ces aides aux vacances sociales éclaire de manière inédite les effets de l'accompagnement aux vacances et des vacances elles-mêmes sur les familles. Si pour tous, les vacances sont une véritable occasion de redynamiser la cellule familiale et de valoriser les parents dans l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, les vacances et l'accompagnement n'ont pas le même sens et ne produisent pas les mêmes effets chez ces bénéficiaires des Avs. Pour les familles les plus en difficulté, les vacances sont une rupture forte dans la vie quotidienne. Elles sont un basculement, un changement de monde attendu et désiré – souvent avec appréhension – bousculant un quotidien très ritualisé et très replié sur la cellule familiale. L'accompagnement est alors primordial car il aide d'abord ces familles à se projeter dans une situation nouvelle, à accepter et à anticiper le déplacement de la cellule familiale dans un nouveau contexte. Il lève également plus concrètement les freins au départ en mettant en place une assistance à l'organisation logistique (budgétisation, déplacements, réservations, préparation des valises, etc.). Le départ en vacances produit moins ici de véritables « compétences transférables », il est plus l'occasion pour les encadrants d'amener ces familles à vivre une nouvelle expérience, à entrouvrir leurs champs des possibles et de réévaluer de manière plus concrète et incarnée leurs problématiques et difficultés du quotidien. Pour les bénéficiaires des Avs les plus autonomes, les vacances permettent une véritable mise entre parenthèses du quotidien, de sortir de l'image de précarité, de réévaluer sa trajectoire, ses difficultés. Face à cette diversité, le niveau et le type d'accompagnement doivent être ajustés afin que les apprentissages issus de ces dispositifs, comme le capital de mobilité, puissent être consolidés et capitalisés.

Vincent Guillaudeau ■

Françoise Philip ■

Tmo - Régions

### Notes

(1) Hoibian S., 2012, *Les catégories défavorisées de plus en plus sur le bord de la route des vacances*, **Note de synthèse**, Crédoc.

(2) On entend par « familles ayant de bas revenus » les catégories correspondant au 10 % de la population les plus pauvres.

(3) On entend par vacances : un départ pour quatre nuitées consécutives en dehors du domicile pour des raisons personnelles.

(4) Concernant les familles les plus précaires (relevant plus spécifiquement d'un accompagnement social individuel au projet, d'une Avs et Ps vacances), on constate que la première cause du non-départ en vacances s'explique par des ressources insuffisantes ; c'est le cas de plus de 50 % des familles monoparentales. Si la question financière est incontestablement prégnante, les difficultés d'organisation et d'anticipation constituent des freins qu'il convient de dépasser au moyen d'un accompagnement social, en amont du départ, pour que ces familles participent pleinement à l'élaboration de leur projet, Lettre-circulaire Cnaf n° 2009-077 du 13 mai 2009.

(5) Par commodité, toutes les aides pour l'accompagnement social sont désignées ici sous le terme d'Avs, même lorsqu'elles ne sont pas gérées par Vacaf ou qu'elles portent un autre nom en Caf.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) Tmo-Régions, *Étude sur les dispositifs d'aide au départ en vacances*, **Dossier d'études**, à paraître.

(9) Kaufmann Vincent, 2004, *La mobilité comme capital ?*, in **Mobilités, fluidités... libertés ?**, Facultés de St-Louis, Bruxelles, pages 25 à 41.

### Pour en savoir plus

- ▶ Brougères Gilles, 2010, *Qu'apprennent les personnes aidées en vacances ?*, **Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (Aref)**, Université de Genève.
- ▶ Kaufmann Vincent, 2004, *La mobilité comme capital ?*, in **Mobilités, fluidités... libertés ?**, Facultés de St-Louis, Bruxelles, pages 25 à 41.
- ▶ Perrier Pierre, 2000, *Vacances populaires (images, pratiques et mémoires)*, **Le sens social**, Presses Universitaires de Rennes.

Directeur de la Publication  
Hervé Drouet

Directrice de la rédaction  
Christine Chambaz

Rédactrice en chef et abonnements  
Lucienne Hontarrede

Maquettiste  
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr  
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 45 65 52 52  
N° ISSN : 1638 - 1769